SRL Swiss | Bulletin des droits humains

Suivi hebdomadaire des droits de l'homme et de l'état de droit

Période: 13-19 octobre 2026 , dernière révision: 19 octobre 2026 , Publication: 20 octobre 2026 , Genève

DOSSIER PRINCIPAL | SUISSE



Photographie de protestation accompagnant l'annonce du Conseil suisse des réfugiés. Source: SFH/Keystone. Il ne montre pas le retour des neuf individus; la date de la photographie n'est pas précisée.

Lacunes de protection dans les renvois vers la Turquie • Annoncé le 14 octobre, un rapport examine neuf cas après le renvoi de personnes déboutées de l’asile.

• Les cas décrivent l'arrestation, la détention, les enquêtes pénales et les condamnations; il ne s'agit pas de neuf nouveaux incidents à partir de cette semaine.

• Les organisations de défense des droits demandent de revoir les évaluations des risques et de suspendre les renvois dans les cas présentant un risque signalé de persécution.

FOCUS ÉDITORIAL. Ce numéro s’ouvre sur les décisions de renvoi depuis la Suisse et la sécurité des personnes. Le volet européen examine la protection des femmes confrontées à la violence, le droit à la vie après la sortie de prison, l’organisation syndicale et le maintien de l’ordre lors des manifestations. Les autres dossiers portent sur la peine de mort, la sécurité des journalistes, les conditions de détention et la protection des civils.

Dans ce numéro: Suisse p.2 · France et Royaume-Uni p.3 · Royaume-Uni et Albanie p.4 · Iran p.5 · Iran et Azerbaïdjan p.6 · Palestine et Israël p.7 · Egypte et Bangladesh p.8 · Afghanistan et Myanmar p.9 · Soudan et Kenya p.10 · Nigeria et Colombie p.11 · Etats-Unis et principes de publication p.12

RAPPORT PRINCIPAL SUISSE

Suisse | Évaluations des risques contestées dans les renvois vers la Turquie

Rapport annoncé le 14 octobre 2026 | Les cas concernent des renvois antérieurs



Photographie de protestation accompagnant l'annonce du Conseil suisse des réfugiés. Source: SFH/Keystone. Il ne montre pas le retour des neuf individus; la date de la photographie n'est pas précisée.

L’Organisation suisse d’aide aux réfugiés, les Juristes Démocrates de Suisse et l’Observatoire suisse du droit d’asile et des étrangers ont examiné neuf cas de personnes renvoyées en Turquie après le rejet de leur demande d’asile. Le rapport décrit des arrestations, détentions, enquêtes pénales, restrictions judiciaires et condamnations. Selon les organisations, les publications sur les réseaux sociaux, l’identité kurde, les activités politiques antérieures et les liens familiaux n’ont pas été évalués ensemble. Elles demandent de suspendre les décisions négatives d’asile et les renvois lorsqu’un risque de persécution est signalé. Il ne s’agit pas de neuf expulsions de cette semaine. La nouveauté est la publication des cas dans un rapport conjoint.

VÉRIFICATION / QUESTIONS NON RÉSOLUES Le rapport examine neuf cas antérieurs, et non neuf nouveaux retours cette semaine. Les conclusions sont celles des organisations déclarantes. Tous les dossiers individuels n'ont pas été examinés de façon indépendante pour le présent bulletin.

Incidences sur les droits de l'homme: La question centrale des droits est de savoir si les risques individuels ont été correctement évalués avant leur retour. Le fait de renvoyer quelqu'un sans tenir compte d'un risque réel de torture ou de mauvais traitements viole l'obligation de non-refoulement.

Sources: Conseil suisse des réfugiés

Les évolutions à suivre Surveiller la réponse des autorités suisses au rapport, tout changement dans l'évaluation des risques et la situation juridique actuelle des personnes concernées. Les cas individuels ne devraient pas être généralisés au-delà des conclusions publiques.

Sources et liens — 1. fluechtlingshilfe.ch

L'EUROPE: PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET LE DROIT À LA VIE

France: Préoccupations concernant l'affaiblissement de la protection des femmes étrangères victimes de violence

Vote de l'Assemblée nationale : 13 octobre La Cimade : 15 octobre 2026



Photographie de démonstration sur l'égalité des droits utilisée par La Cimade; elle ne représente pas le vote du 13 octobre. Date de la photographie non spécifiée. Source: La Cimade.

La Cimade a déclaré que d'importantes garanties pour les femmes étrangères avaient été retirées du texte sur la lutte contre la violence sexiste et sexuelle adopté par l'Assemblée nationale le 13 octobre. Selon l'organisation, les dispositions protégeant les droits de séjour, l'accès au travail et la protection contre les ordres de quitter le pays ont été affaiblies. Il a mis en garde contre le fait que des dispositions liées au processus de plainte et à la dépendance continue à l'égard du statut de conjoint rendraient plus difficile pour les victimes de chercher de l'aide. Il s'agit d'une organisation de défense des droits qui évalue le texte adopté par l'Assemblée; cela ne signifie pas que l'ensemble du processus législatif soit achevé ou que les dispositions soient entrées en vigueur.

Conséquences sur les droits de l'homme : la crainte de perdre le statut de résident ou d'être expulsé lorsqu'on cherche de l'aide peut entraver la protection effective des victimes de violence. La Cimade's critique cette lacune dans la protection.

Sources : La Cimade

Décès de Colleen Madden: protection après la libération à examiner

Annonce d’INQUEST le 15 octobre | Ouverture de l’enquête prévue le 19 octobre 2026



Portrait de Colleen Madden; il ne représente pas le lieu de la mort. Source: communiqué de presse de l'INQUEST.

INQUEST a annoncé l’ouverture, le 19 octobre, de l’enquête judiciaire sur la mort de Colleen Madden, mère de deux enfants. Âgée de 31 ans et atteinte d’une lésion cérébrale, elle avait été libérée de prison le 13 janvier 2025 et placée dans un hôtel à titre temporaire. Elle a été retrouvée morte le 16 janvier. Les éléments médicaux situent le décès dans la soirée du 13 janvier. Une évaluation antérieure avait relevé des lacunes dans la communication entre organismes, l’accès à un hébergement adapté et la planification du soutien. L’enquête examinera le rôle des organismes publics. L’annonce ne constitue pas une constatation judiciaire de négligence et ne signifie pas que l’enquête soit terminée.

Incidences sur les droits de l'homme : L'allégation selon laquelle une personne handicapée exposée à des risques prévisibles a été laissée sans soutien après sa libération engage des obligations de protéger la vie et d'assurer la continuité des soins. L'enquête devrait préciser les responsabilités des institutions concernées.

Sources : INQUEST

Sources et liens — 1. inquest.org.uk · 2. lacimade.org

EUROPE: ASSOCIATION ET ASSEMBLÉE PACIFIQUE

Royaume-Uni de nouveaux documents sur la notation du risque de syndicalisation d'Amazon

Enquête publiée le 16 octobre 2026.

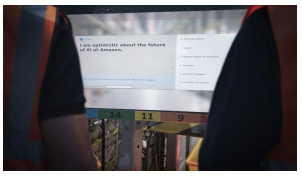


Illustration de nouvelles à l'aide d'un écran de sondage auprès des employés; ce n'est pas une capture d'écran directe du système à risque syndical. Source: openDemocracy/Facebook; édition par James Battershill.

À partir de documents obtenus dans un litige au Canada, openDemocracy a rapporté qu'Amazon utilisait Atlas pour attribuer à ses entrepôts un score de risque de syndicalisation. Coventry et Sutton Coldfield figurent dans la catégorie la plus élevée des documents. Le syndicat GMB et l'organisation juridique Foxglove ont soulevé des inquiétudes pour la liberté d'association et la vie privée des salariés. Amazon affirme qu'Atlas n'est actuellement pas utilisé au Royaume-Uni, que les affiliations syndicales individuelles et opinions politiques ne sont pas surveillées et que les évaluations servent à soutenir les sites au niveau des bâtiments. Les résultats et la réponse de l'entreprise doivent être examinés ensemble. Aucune violation n'est définitivement établie.

Conséquences sur les droits de l'homme: surveiller la propension des travailleurs à se syndiquer et utiliser cette information pour exercer des pressions pourrait compromettre la liberté d'association. Le champ d'application des documents et les objections de l'entreprise concernant la pratique actuelle doivent à la fois éclairer l'évaluation.

Sources: openDemocracy

Albanie : recours à la force et garanties de détention lors des manifestations de Tirana

Événements: 13–18 octobre 2026.Déclarations institutionnelles: 13 et 16 octobre



Les gens s'éloignent du canon à eau de la police en dehors du ministère de l'Éducation à Tirana, le 17 octobre 2026. © Hameraldi Agolli/AP. La seule photographie n'établit pas la responsabilité juridique d'un agent individuel.

Le 13 octobre, le Médiateur albanais a annoncé une enquête administrative d'initiative sur la nécessité et la proportion de la police aux manifestations de Tirana. Des équipes de surveillance vérifient également l'accès des détenus aux avocats, la notification des familles et les examens médicaux. Le 16 octobre, l'ONU en Albanie a appelé à la protection de la liberté pacifique de réunion, d'expression et de presse, ainsi qu'à des services de police proportionnés.

D'après le rapport de l'AP, en date du 17 octobre, sept policiers ont été suspendus pour des allégations de force excessive. Le rapport indiquait également que certains manifestants avaient lancé des pierres et des objets incendiaires, tandis que la police utilisait des gaz lacrymogènes, des canons à eau et des matraques. Reuters a signalé la poursuite des affrontements le 18 octobre. Les chiffres de l'arrestation et de l'accusation annoncés à des dates différentes n'ont pas été combinés parce qu'ils ne mesurent pas la même portée.

Incidences sur les droits de l'homme: Une force inutile ou disproportionnée lors de manifestations peut porter atteinte à la liberté de réunion et à l'intégrité physique. L'accès aux avocats, à la famille et aux soins de santé doit rester protégé en détention; la responsabilité individuelle fait l'objet d'une enquête.

Source: Médiateur — 13 octobre , ONU — 16 octobre , AP — 17 octobre , Reuters — 18 octobre

Sources et liens — 1. reuters.com · 2. apnews.com · 3. albania.un.org · 4. avokatipopullit.gov.al · 5. opendemocracy.net

IRAN | DROIT À LA VIE ET À UN PROCÈS ÉQUITABLE

Iran: nouveau jugement pour Moradi, condamnation confirmée pour Akbari-Monfared

Rapports HRANA des 13 et 14 octobre 2026 | Notification à Akbari-Monfared le 11 octobre



Portrait de Varisheh Moradi avec un montage symbolique de potence ; ce n'est pas une photographie d'exécution. Source: HRANA.

HRANA a signalé que la branche 15 du tribunal révolutionnaire de Téhéran avait de nouveau condamné Varisheh Moradi à mort. La Cour suprême a annulé l'arrêt précédent en raison de lacunes dans l'enquête. La défense soutient que la nouvelle décision a été rendue avant que les enquêtes requises ne soient terminées. L'avocat Amir Sajjadi a déclaré qu'il y avait un délai de 20 jours pour faire appel.

Dans une affaire distincte, HRANA a indiqué le 13 octobre que la branche 41 de la Cour suprême avait confirmé la condamnation à mort d'Amirhassan Akbari-Monfared et qu'il avait été avisé le 11 octobre. L'accusation concerne une rébellion armée par le biais d'une appartenance présumée à la PMOI/MEK. Les deux affaires se trouvent à différents stades de la procédure; aucun rapport n'indique qu'une exécution a eu lieu.

VÉRIFICATION / QUESTIONS NON RÉSOLUES Le nouveau jugement Moradi reste ouvert à l'appel. Dans l'affaire Akbari-Monfared, une confirmation de la Cour suprême est rapportée. Les jugements complets n'ont pas été examinés de façon indépendante; ni le rapport n'annonce une exécution.

Incidences sur les droits de l'homme: Les conséquences irréversibles de la peine de mort rendent particulièrement graves les allégations d'irrégularités de procédure. La protection de la vie, une défense efficace et un contrôle judiciaire indépendant sont au cœur des implications de ces affaires en matière de droits de l'homme.

Sources: HRANA — Akbari-Monfared

Sources et liens — 1. en-hrana.org · 2. en-hrana.org

LIBERTÉ DE RELIGION, ÉGALITÉ ET ÉDUCATION

Iran | Bahaïs de Yazd : perquisitions, interrogatoires et peines de prison

Rapport HRANA: 16 octobre 2026. Période examinée: 28 mars-15 octobre



L'illustration de HRANA pour son rapport sur les citoyens bahaïs n'illustre pas un incident tel qu'il s'est produit. Source: HRANA.

La compilation de HRANA sur les citoyens bahaïs à Yazd enregistre les perquisitions à domicile, la confiscation des biens personnels et religieux, les citations à comparaître et les peines de prison. L'organisation a indiqué qu'une cinquantaine de personnes environ avaient été dispersées, 18 convocations d'interrogatoire avaient été prononcées, trois personnes avaient été condamnées à des peines de prison et une personne avait été transférée en prison pour purger une peine. Ces chiffres se réfèrent à des mesures différentes et ne doivent pas être additionnés en tant que victimes distinctes. L'article est un nouveau compte rendu des pratiques qui s'étend sur plusieurs mois. Les dossiers judiciaires complets n'ont pas fait l'objet d'un examen indépendant.

Incidences sur les droits de l'homme: L'ingérence dans les foyers et les peines pour des motifs de conviction engage directement la liberté de religion et la non-discrimination. La base juridique des mesures signalées et leur caractère de répression fondée sur la foi devraient faire l'objet d'un contrôle judiciaire indépendant.

Sources: rapport de la HRANA — Yazd

Azerbaïdjan | Restrictions du hijab : exclusion scolaire et arrestations

Mise en œuvre: à partir du 12 octobre - Nouvelle déclaration: 16 octobre 2026



Photographie de mannequins d'étalage portant le foulard, utilisée dans l'article d'Amnesty. © Denis Doyle/Getty Images. L'emplacement et la date ne sont pas indiqués dans la source; ils ne montrent pas ceux qui sont exclus de l'école ou de la manifestation.

Amnesty International a signalé que des règles uniformes étaient utilisées pour exclure les élèves et les enseignants portant le hijab des écoles. Selon l'organisation, les arrestations ont suivi des manifestations pacifiques à Bakou. Le Ministère de l'intérieur a annoncé 37 arrestations; des chiffres plus élevés signalés par les militants devraient être traités séparément. Amnesty a appelé à la levée des restrictions discriminatoires et à la libération des personnes détenues uniquement pour des manifestations pacifiques. L'affaire concerne l'éducation, la liberté de religion et de conscience, la non-discrimination et le droit de réunion.

Incidences sur les droits de l'homme: L'exclusion de l'école pour le port d'un hijab engage le droit à l'éducation, à la liberté de religion et à la non-discrimination. Les allégations selon lesquelles des personnes auraient été détenues pour avoir participé à des manifestations pacifiques doivent également être examinées dans le cadre de garanties de la liberté de réunion.

Sources : Amnesty International

Sources et liens — 1. amnesty.org · 2. en-hrana.org

PALESTINE ET ISRAËL | CIVILS ET DÉTENUS

Palestine / Cisjordanie Attaques contre des Palestiniens et un journaliste pendant la récolte d'olives

Incidents : 16–17 octobre 2026.Mise à jour : matin du 19 octobre



Des volontaires palestiniens s'attaquent à un incendie autour d'un olivier et d'un véhicule près de Turmus Ayya, le 16 octobre 2026. © Ahmad Gharabli/AFP via Getty Images, via NPR. Il ne représente pas l'attaque contre Levine.

NPR a rapporté que des colons masqués avaient attaqué le 16 octobre des Palestiniens participant à la récolte des olives en Cisjordanie occupée. La photojournaliste du Washington Post Heidi Levine figurait parmi les blessés. Le journal a déclaré qu'elle portait un gilet de presse, avait été battue et s'était fait prendre son matériel. Les attaques menacent la sécurité des agriculteurs, l'accès aux terres et la protection des journalistes.

Selon le rapport de Reuters à 06:01 UTC, le 19 octobre, la police israélienne a arrêté huit suspects pour avoir été interrogés sur des attaques séparées au cours du week-end. L'enquête porte sur les attaques contre Levine et les diplomates européens le 17 octobre. La police n'a pas divulgué l'identité des suspects ni les allégations portées contre eux. L'arrestation n'est pas une preuve de culpabilité ou de responsabilité effective.

Incidences sur les droits de l'homme: Les attaques contre les agriculteurs et les journalistes menacent l'intégrité physique, l'accès aux moyens de subsistance et la liberté de la presse. Les autorités compétentes sont tenues de prévenir les attaques, de protéger les victimes et de mener des enquêtes efficaces.

Sources : NPR, 16 octobre | Reuters, 19 octobre

Israël | Allégations de tirs de balles en caoutchouc à courte distance en prison

Nouveau rapport : 15 octobre 2026 La plupart des cas datent de l'automne précédent.



Détenus se préparant à être libérés à la prison de Ketziot, le 26 février 2025. © Chaim Goldberg/Flash90; The Times of Israel. Photographie d'archives; elle ne représente pas les fusillades décrites.

Physicians for Human Rights Israel et le Comité public contre la torture en Israël ont indiqué avoir documenté 22 cas de détenus touchés par des balles en caoutchouc dans les prisons. Vingt et un étaient palestiniens et un était israélien. AP n'a pas pu vérifier indépendamment chaque cas. L'agence a examiné des documents médicaux et des récits transmis aux avocats et interrogé deux anciens détenus.

Les organisations se sont inquiétées des coups de feu tirés à proximité et de ce que certains détenus blessés ne soient pas traités. Dans une réponse écrite en août, le service pénitentiaire a défendu son recours à la force comme proportionné et approprié. La plupart des cas ont été signalés à partir de l'automne précédent; il ne s'agit pas de 22 nouveaux incidents à partir de cette semaine.

Conséquences pour les droits humains. L'usage inutile ou excessif de la force contre les détenus et l'absence de soins pour leurs blessures mettent en cause l'interdiction des mauvais traitements. Les autorités pénitentiaires répondent de la sécurité des personnes privées de liberté.

Sources : Associated Press

Sources et liens — 1. timesofisrael.com · 2. reuters.com · 3. iowapublicradio.org

LIBERTÉ DE LA PRESSE | DÉTENTION ET SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Egypte: Les journalistes Matsadaash: détention prolongée

Décision : 13 octobre , Déclaration de l'EIPR : 14 octobre 2026



Montage de portraits des six journalistes, produit par l'EIPR; il ne représente pas leur arrestation. Source: EIPR.

L'Initiative égyptienne pour les droits personnels (EIPR) a indiqué que la détention de six journalistes de la plate-forme de vérification des faits Matsadaash avait été prolongée de 15 jours le 13 octobre. Selon l'EIPR, les procureurs n'ont identifié aucun élément d'information ou de preuve à l'appui des accusations d'adhésion et de financement d'une organisation terroriste et de diffusion de fausses informations; les journalistes ont nié ces allégations. Des avocats ont signalé que certains journalistes avaient été traînés, soumis à des restrictions dégradantes et privés de nourriture et d'eau. On a également signalé des restrictions quant aux contacts familiaux et aux consultations privées avec les avocats, ainsi qu'aux demandes de médicaments non satisfaites. Ces allégations sont attribuées à l'EIPR; aucune conclusion tirée d'une enquête indépendante n'est disponible.

VÉRIFICATION / QUESTIONS NON RÉSOLVÉES Les rapports de détention et de mauvais traitements sont attribués à l'EIPR. Les rapports médico-légaux complets et les résultats d'une enquête indépendante ne sont pas disponibles dans le cadre de cet examen.

Conséquences sur les droits de l'homme: la criminalisation de l'activité journalistique porte atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse; la prévention des contacts avec les familles et les avocats affaiblit les garanties de défense. Les mauvais traitements signalés nécessitent également une enquête efficace.

Sources : Initiative égyptienne pour les droits de la personne (EIPR)

Le journaliste Alif Fakir tué après avoir signalé des menaces

Meurtre le 15 octobre | Développement judiciaire le 18 octobre 2026



Portrait de Lutfuzzaman Alif Fakir. Source: The Daily Star; photographie fournie par des parents. Il ne représente pas la scène de crime.

Le journaliste Lutfuzzaman Alif Fakir a été tué le 15 octobre à Durgapur, Netrokona. Ain o Salish Kendra et la Fédération internationale des journalistes ont demandé une enquête efficace. Des informations sur une agression et des menaces antérieures posent la question de la protection assurée. Selon The Daily Star du 18 octobre, un tribunal a placé en prison Opurba, 22 ans, arrêté comme suspect dans le meurtre, et fixé au 19 octobre l’audience sur la demande de garde policière pour interrogatoire. Les accusations policières ne sont pas des faits établis. Le mobile et la responsabilité du suspect restent indéterminés.

Conséquences sur les droits de l'homme: Le meurtre d'un journaliste est une grave atteinte au droit à la vie. La question de savoir si la protection a été assurée à la suite de menaces antérieures et l'identification des responsables doivent être examinées à la lumière des obligations de l'État en matière de protection et d'enquête.

Sources: Ain o Salish Kendra IFJ — 16 octobre Le Daily Star — mise à jour du tribunal

Sources et liens — 1. thedailystar.net · 2. ifj.org · 3. askbd.org · 4. eipr.org

DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS

Afghanistan: détention arbitraire et mauvais traitements dans le cadre de l'application de la morale

Publication de la MANUA : 15 octobre 2026. Période examinée : juillet-septembre 2026



Inscription murale donnant pour instruction aux femmes d'observer le hijab à Kaboul, montré pour le contexte. Source: Rukhshana Media. Il ne représente pas les cas individuels de la MANUA; la date de la photographie n'est pas précisée.

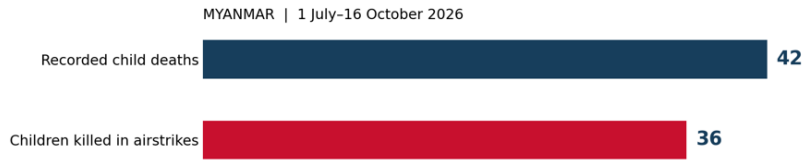
La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a recensé au moins 443 arrestations et détentions arbitraires et 97 cas de mauvais traitements infligés par des membres du personnel du ministère de la moralité de facto entre juillet et septembre. Les femmes et les hommes auraient des libertés restreintes en ce qui concerne les vêtements, la barbe et les règles de coiffure, l'assistance à la prière et la musique. Les autorités taliban ont contesté la caractérisation du rapport. Publié le 15 octobre, les conclusions couvrent une période de trois mois; elles ne sont pas totales cette semaine.

Conséquences pour les droits humains. La détention arbitraire pour des vêtements, des convictions ou des comportements quotidiens porte atteinte à la liberté et à l'autonomie personnelle. Les contrôles discriminatoires visant les femmes et les mauvais traitements signalés engagent les obligations d'égalité, d'enquête efficace et de recours.

Sources : MANUA — rapport trimestriel - DPPA des Nations Unies — 16 octobre résumé - Reuters / ThePrint

Bilin : L'AAPP signale cinq morts civiles

Attaque : 13 octobre - Réunion d'information de l'AAPP : 16 octobre 2026



Graphique: SRL Swiss; données: AAPP, 16 octobre 2026. Les 36 décès par frappe aérienne sont inclus dans le total de 42; ce ne sont pas des chiffres hebdomadaires.

L'Association d'assistance aux prisonniers politiques (AAPP) a signalé qu'une frappe aérienne sur le village d'Ah Lu Gyi, dans le canton de Bilin, dans l'État de Mon, dans la soirée du 13 octobre, a tué cinq civils, dont un enfant, et en a blessé d'autres. L'organisation a déclaré que des bombes avaient frappé des maisons. Le même exposé a fait état de 42 enfants tués entre le 1er juillet et le 16 octobre, dont 36 dans des frappes aériennes. Ces chiffres ne représentent ni un total hebdomadaire ni un péage national exhaustif. Les circonstances de l'attaque individuelle n'ont pas pu être vérifiées de façon indépendante; les résultats sont attribués à l'AAPP.

Incidences sur les droits de l'homme: Les meurtres de civils et d'enfants qui ont été signalés soulèvent de graves préoccupations quant au droit à la vie et à la protection civile. Le respect des obligations de distinction, de proportionnalité et de précautions dans les attaques nécessite une enquête indépendante.

Sources: AAPP — 16 octobre: réunion d'information quotidienne

Sources et liens — 1. aappb.org · 2. theprint.in · 3. unmissions.org · 4. unama.unmissions.org

DÉTENTION ARBITRAIRE ET DISPARITIONS FORCÉES

Soudan: allégations de détention sur des liens familiaux

Rapport Dabanga : 16 octobre 2026. Dates d'arrestation non divulguées



Image générique des archives de la prison; elle ne montre pas les personnes nommées dans le rapport ou leur lieu de détention. Source: Archives de Radio Dabanga.

Dabanga a signalé des allégations de détention arbitraire et de mauvais traitements de civils par l'Initiative de la société civile du Nil Bleu. Ali Hajo, représentant de l'Initiative, a déclaré que les forces de sécurité ont ciblé certaines personnes uniquement à cause de leurs proches, prétendument liés à RSF ou au SPLM-N. Trois personnes dont le nom figure dans le rapport auraient été bandées les yeux, emmenées dans des endroits inconnus et torturées. Certaines détentions auraient été maintenues pendant un ou deux ans sans inculpation. L'article n'inclut pas la corroboration indépendante de ces comptes ou une réponse des autorités; le nouveau développement est l'appel public.

Conséquences sur les droits de l'homme : Le fait de détenir des personnes en raison de leur parenté plutôt que de leur propre conduite et de cacher leur lieu de détention suscite des préoccupations au sujet de la détention arbitraire. Les allégations de torture exigent une enquête indépendante, un accès aux avocats et des informations pour les familles.

Sources: Radio Dabanga

Kenya: Nouveau rapport documentant les arrestations, les enlèvements et les mauvais traitements des manifestants

Rapport d’Amnesty International : 19 octobre 2026 | Cas survenus entre 2023 et 2025



Image archivée des manifestations au Kenya, utilisée dans l'annonce du rapport du 19 octobre. © Amnesty International. Il ne représente pas un incident précis de cette semaine.

Les nouvelles recherches d'Amnesty International documentent les arrestations arbitraires, les enlèvements, la détention au secret, les mauvais traitements et la surveillance visant les personnes qui protestent contre les conditions économiques et les politiques fiscales. L'étude a examiné les manifestations de 2023 à 2025 et s'est appuyée sur des entrevues menées auprès de 102 personnes entre avril et juillet 2026. Les journalistes ont signalé des agressions physiques, la confiscation de matériel et des pressions pour supprimer des images. Amnesty a indiqué que les organismes publics auxquels elle avait envoyé ses conclusions n'avaient pas répondu par voie de publication. Le nouveau développement est la publication de la recherche; les cas n'ont pas tous eu lieu cette semaine.

Conséquences sur les droits de l'homme: Silencer les manifestants pacifiques et les journalistes par la répression mine les libertés de réunion et d'expression. Les allégations d'enlèvement, de détention au secret et de mauvais traitements exigent une enquête indépendante, une responsabilité et des recours pour les victimes.

Sources: Amnesty International — 19 octobre

Sources et liens — 1. amnesty.org · 2. dabangasudan.org

LIBERTÉ, JUSTICE ET RESPONSABILITÉ

Nigeria Questions sur la détention de Lawrence Zongo dans un établissement militaire

Détention : 5 octobre Réponse de l'armée : 16 octobre Rapport : 17 octobre 2026



Photographie de soldats nigérians, présentée pour contexte. Source: Premium Times. La participation des personnes représentées dans ce cas n'a pas été établie.

Premium Times a publié l'explication de l'armée sur la détention du journaliste Lawrence Zongo dans un centre médical militaire à Jos. L'article contient des informations selon lesquelles il a été détenu lors de la visite de parents blessés le 5 octobre, qu'Amnesty n'a pas pu le joindre et qu'il a été détenu au secret. L'armée a cité l'entrée non autorisée et l'utilisation de lunettes intelligentes comme préoccupations de sécurité et a nié que sa libération résultait de pressions extérieures. Selon le rapport, Zongo a été libéré. Des questions subsistent sur la base juridique, l'accès à un avocat et la durée de la détention. Ce récit ne doit pas être interprété comme indiquant qu'il demeure en détention.

Conséquences sur les droits de l'homme: Un différend relatif à l'entrée dans un établissement militaire ne supprime pas les garanties pour une personne détenue, le contact avec des avocats et des membres de sa famille. La base juridique et les allégations de détention au secret exigent des éclaircissements sur le droit à la liberté.

Sources : Premium Times

Crimes contre les peuples autochtones: dix anciens dirigeants des FARC inculpés

Annonce de la JEP le 13 octobre 2026 | Faits examinés sur la période 1996–2016



Président du JEP Alejandro Ramelli Arteaga, Bogotá, 1er juillet 2025. Photographie d'archives : AP/Fernando Vergara; elle ne montre pas une nouvelle audience.

La Juridiction spéciale pour la paix de Colombie (JEP) a annoncé des accusations de crimes de guerre et contre l’humanité contre dix anciens dirigeants des FARC pour des actes visant cinq peuples autochtones. Selon AP, il s’agit de meurtres, de torture, de déplacements forcés, de pose de mines terrestres et de dommages aux écosystèmes dont dépendent les communautés. Les allégations concernent 1996–2016. La nouveauté de cette semaine est judiciaire. Les accusations ne sont pas des condamnations définitives. Le suivi porte sur l’accès des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation.

Conséquences pour les droits humains. Les actes allégués touchent la vie, l’intégrité physique et les liens culturels des peuples autochtones avec leurs territoires. La participation des victimes et leur droit à réparation doivent être protégés, de même que les garanties d’un procès équitable pour les accusés.

Sources : Associated Press

Sources et liens — 1. apnews.com · 2. premiumtimesng.com

ÉTATS-UNIS | SANTÉ ET VIE EN RÉTENTION MIGRATOIRE

États-Unis d'Amérique : accès aux soins de santé et décès signalés en détention par l'ICE

Nouveau commentaire : 13 octobre 2026. Événements décrits : mois précédents



Fleurs et bougies à un mémorial pour Edwin Jovanny López Cornejo. © Olga Fedorova/EPA/Shutterstock, via ACLU. Date de photographie non spécifiée; elle ne montre pas l'intérieur du centre de détention.

Le directeur exécutif de l'ACLU du New Jersey, Amol Sinha, a fait état d'un refus d'accès aux médicaments et aux soins médicaux au centre de rétention d'immigration de Delaney Hall. L'article raconte des allégations de problèmes médicaux graves étant ignorés, des demandes non satisfaites pour des fauteuils roulants et perte de poids. Lors d'une audience du Congrès en juillet, le représentant Jeff Van Drew a remis en question ces rapports et a soutenu que des soins de santé continus étaient disponibles dans l'établissement. L'ACLU affirme que deux autres personnes sont mortes dans les deux semaines qui ont suivi l'audience. Un lien de causalité entre la négligence médicale et les décès n'a pas été établi de façon indépendante dans le présent examen.

VÉRIFICATION / QUESTIONS NON RÉSOLUES Un lien de causalité entre la négligence médicale signalée et les décès n'a pas été établi de façon indépendante dans le présent examen.

Conséquences sur les droits de l'homme : la privation des personnes placées en garde à vue des médicaments et des soins nécessaires met en danger la santé, la dignité humaine et le droit à la vie. Les décès, les conditions de soins et la négligence éventuelle exigent une enquête efficace.

Sources: ACLU — Amol Sinha

PUBLICATION, VÉRIFICATION ET CORRECTIONS

Ce bulletin s'appuie sur les archives judiciaires publiques, les sources des Nations Unies, les organisations de défense des droits et des reportages fiables. Les dates de l'événement se distinguent des dates de publication; la présomption d'innocence est respectée dans les procédures en cours. Les renseignements qui ne peuvent être vérifiés de façon indépendante sont attribués à leur source. Les évaluations des droits de l'homme identifient les garanties pertinentes et ne remplacent pas les conclusions judiciaires finales. Les images distinguent les événements, les portraits et le contexte des archives; les incertitudes concernant les dates et les permissions sont indiquées. Les rapports d'erreurs factuelles sont examinés et des corrections substantielles vérifiées sont incorporées dans le texte.

Publication et corrections : info@srlswiss.com | Signalements confidentiels de violations : reports@srlswiss.com

SRL Swiss · Genève · srlswiss.com

Sources et liens — 1. aclu.org